DLP 21-3-83122150

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE CPP N° 536 A D

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION "ILE DE FRANCE"

PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE SAINT-DENIS, VAL DE MARNE, ESSONNE, VAL D'OISE, YVELINES, SEINE ET MARNE

80 F.

ABONNEMENT ANNUEL :

Régisseur de Recettes - D.D.A-P.V-Services Vétérinaires
107 bis, rue du Faubourg Saint-Denis. 75010 PARIS
C C P 9063 96 U PARIS

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

47, rue Paul Doumer, 93100 MONTREUIL - Tél. 287.76.71

BULLETIN N° 207 - 17 MARS 1983

EDITION GRANDES CULTURES - ENVOI N° 2

DESHERBAGE

POIS

L'opération de DESHERBAGE constitue un des leviers essentiels pour la réussite dans la conduite de la culture du pois .
En effet, les cultures de pois sont le plus souvent installées sur des sols finement préparés et sont très favorables à de fortes levées de mauvaises herbes . Le pois, qui est une plante peu agressive au démarrage, s'installe très lentement et s'avère ainsi très sensible dès le départ à la concurrence des mauvaises herbes sur les plans de l'utilisation de la lumière, des éléments nutritifs et de l'eau disponible dans le sol . Cette concurrence se fera inévitablement sentir tout au long de la période végétative de la culture .
De plus, les mauvaises herbes présentes en grande quantité au moment de la récolte occasionnent une gêne mécanique pour l'opération de ramassage qui est rendue plus difficile (d'où augmentation des coûts directs par un temps de récolte plus long, et des coûts indirects par des risques de casse plus importants en matériel) . Il ne faut en outre pas perdre de vue que le pois est une excellente tête de rotation et doit donc être une culture non salisante .
Parmi les techniques possibles de désherbage, il est toujours préfèrable de pratiquer un désherbage qui protège la culture dès l'installation en raison des faibles possibilités de rattrapage en post-levée .

Trois époques d'application sont proposées aux agriculteurs pour le désherbage du pois :

1) - Le pré-semis incorporé :

. Triallate : Avadex BW 3,5 l/ha .
. Benfluraline : Bonalan 6 l/ha .

Ces produits, qui ne bénéficient pas de l'homologation, peuvent être utilisés uniquement sous la responsabilité de l'agriculteur . Ils doivent être incorporés au sol par un hersage croisé; ils présentent de ce fait une assez bonne régularité d'action et une sécurité d'efficacité en cas de sècheresse . Le triallate à vocation graminicide exclusive (Vulpin, Ray-gras, Folle avoine) et la benfluarine à vocation graminicide principale (Vulpin, Ray-gras Folle avoine) et antidicotylédone (renouée des oiseaux, chénopode, gaillet) devront être complètés par un traitement en post-levée à action principale antidicotylédone .

2) - La pré-levée :

Un certain nombre d'herbicides, à actions graminicide et antidicotylédone, ayant une autorisation de vente sur pois peuvent être utilisés en pré-levée :

MATIERE ACTIVE	PRODUIT COMMERCIAL	DOSE/HA DE P.C.
Terbutryne	Igrane	4 Kg
Métabenzthiazuron	Tribunil	4 kg
Prométryne	Gésagarde	3 kg
Chloroxuron	Tenoran	7 kg
Dinoterbe + Nitrofène	Phenoterb	10 kg
Trifluraline + Linuron	Chandor	4 l
Pendiméthaline + Néburon	Treplik	4 kg

Les traitements effectués en pré-levée constituent une assurance contre la concurrence des mauvaises herbes . Les produits utilisés, cités ci-dessus, à spectre assez large (bien que la plupart d'entre eux ne soient pas efficaces contre la folle avoine et le gaillet gratteron) peuvent parfois se suffire à eux même si la majorité des dicotylédones sont levées

Imprimerie de la Station de France - Directeur Gérant : H. SIMON

et sil'application a lieu sur les très jeunes stades dans de bonnes conditions (humidité du sol suffisante, sol préposé finement pour assurer une bonne régularité d'épandage...) Un traitement de RATTRAPAGE en post-levée peut NE PAS ETRE EXCLU. Des visites de CONTROLE du champ s'imposent donc afin de prendre une décision d'intervention avant qu'il ne soit trop tard.

Il faut souligner que certains produits, qui ne bénéficient pas d'une autorisation de vente, peuvent être utilisés avec profit en désherbage de pré-levée sous l'unique responsabilité des agriculteurs. Les produits suivant peuvent être cités :

MATIERE ACTIVE	ACTION	PRODUIT COMMERCIAL	DOSE/HA DE P.C.
Terbutryne + Néburon	Antidicotylédone	Norlan T, gramaline 500	5 l
Nitrofène + Linuron	"	Tolion 303	7 à 8 l
Néburon + Nitrofène	"	Herbalt - Herbalt S	7 kg
Triallate	graminicide	Avadex BW granulé	20 à 25 kg

3) - La Post-levée :

a) Matières actives graminicides :

MATIERE ACTIVE	PRODUIT COMMERCIAL	DOSE /HA DE P.C.
Diclofop methyl	Illoxan CE	2,5 à 3 l
Alloxydime Sodium	Fervin + huile	0,75 à 1 kg

Si des infestations de vulpin existent, il faut utiliser le mélange Fervin + huile ; les deux matières actives homologuées sont en revanche sensiblement aussi efficaces sur folle avoine et Ray-gras.

b) Matières actives antidicotylédones :

MATIERE ACTIVE	PRODUIT COMMERCIAL	DOSE/HA DE M.A.
Dinosèbe amine	Nombreuses spécialités	1000 à 1200 g
Dinosèbe ammonium	"	800 à 1000 g
Dinosèbe acétate	"	1600 g

Les colorant nitrés doivent être utilisés à une température :
- supérieure à 10°C pour les formes amine et acétate.
- de 16 à 18°C pour la forme ammonium.

Ils ne doivent en aucun cas être appliqués si la température dépasse 25°C. En raison de la difficulté d'utiliser les produits désherbants de post-levée sur pois, les agriculteurs doivent les considérer comme COMPLEMENTAIRES d'un désherbage de pré ou post-semis ayant eu une efficacité incomplète.

COLZA

CHARANCONS DE LA TIGE

Les piqûres de ponte faites sur le bourgeon terminal par les charançons de la tige peuvent entrainer des nécroses, des torsions et des éclatements de tige et ainsi générer des pertes de rendement.

La période de grande sensibilité du colza s'étale du stade C2 (entre noeuds visibles et décollement du bourgeon terminal) au stade tige 20 cm.

Quelques indications pour différencier les 2 charançons de la tige :

- **Charançon de la tige du colza** (Ceuthorrhynchus napi) :
  - insecte massif de plus de 3 mm, gris cendré ;
  - élytres avec fines stries (lignes creuses) ;
  - les interstries sont larges, au moins trois fois plus larges que les stries, le vol de ce charançon est observé à partir d'une température de 10 - 12°C.
- **Charançon de la tige du chou** (Ceuthorrhynchus quadridens) :
  - insecte plus petit que C. napi, gris-brunâtre, moins dangereux que C. napi ;
  - pattes et tibias roux, possède une tache blanche sur le dos ;
  - le vol, qui a lieu à partir de 16-20°C, est généralement important pendant quelques jours seulement.

SEUIL D'INTERVENTION :

Des captures de l'ordre de 10 charançons en 24 heures à l'aide d'une cuvette jaune constituent UN SEUIL D'ALERTE.

NOTE I.T.C.F. - S.P.V. - I.N.R.A.

MISE EN EVIDENCE DE SOUCHES DE PIETIN VERSE RESISTANTES AUX " BENZIMIDAZOLES "

En 1982, des échantillons de blé tendre d'hiver atteints de piétin verse ont été prélevés dans 27 champs situés dans la moitié Nord de la France . Dans 17 situations, Mme CAVELIER (I.N.R.A., Phytopathologie, 33650 LE RHEU) et Mr. LEROUX (I.N.R.A., Phytopharmacie, 78000 VERSAILLES) ont décelé des souches résistantes aux "Benzimidazoles" (bénomyl, carbendazime et thiophanate-méthyl) .

Ces souches résistantes sont signalées surtout dans les cultures intensives (retour fréquent d'un blé sur une même parcelle, nombreux traitements comportant un "benzimidazole") . Une situation similaire existe sur blé et orge en Grande Bretagne .

Jusqu'à maintenant, peu d'observations ont été effectuées, aussi ces résultats ne peuvent-ils être extrapolés à l'ensemble du territoire national .

Il ne semble pas cependant que ce phénomène ait entraîné d'importantes réductions d'efficacité des traitements .

Il n'y a pas lieu de s'alarmer outre mesure de cette situation : les techniques d'intervention contre les maladies du blé et en particulier contre le piétin verse n'ont donc pas, dans la grande majorité des cas à être modifiées au cours de la campagne 1982-1983 par rapport à celles qui ont toujours été préconisées . Quelques précautions élémentaires doivent seulement être prises :

. Eviter les traitements systématiques qui risquent toujours de favoriser l'apparition ou l'extension de souches résistantes (de piétin verse ou d'autres maladies) ; limiter par conséquent, les applications fongicides aux situations dans lesquelles un risque de dégâts existe véritablement . Pour cela, se reporter aux conseils régionalisés de l'I.T.C.F. et aux Avertissements Agricoles .

. Les benzimidazoles sont d'excellents produits contre le piétin verse ; il est souhaitable de maintenir cette efficacité le plus longtemps possible . Aussi, réserver les traitements précoces avec ce produit seul contre cette maladie aux parcelles dans lesquelles on observe 20 % de talles atteintes au niveau de l'avant dernière gaine entre le redressement et le stade 1 noeud . De telles situations ont été peu fréquentes au cours de ces dernières années .

. La lutte contre le piétin verse doit être le plus souvent effectuée au stade 1 à 2 noeuds avec un benzimidazole en association avec d'autres fongicides destinés à la lutte contre les maladies du feuillage . Parmi ceux-ci, il faut savoir que le prochloraz et, dans une moindre mesure, le propiconazole possèdent également une activité sur piétin verse et que vis à vis de ces produits il n'existe pas, actuellement, de souches résistantes .

. Se rappeler ainsi qu'à l'épiaison, il existe des produits efficaces contre les maladies des feuilles et des épis qui n'apportent pas de benzimidazoles, ce qui peut permettre de limiter la pression de sélection exercée par cette famille de produits .

Cette année, un travail est entrepris conjointement par l'I.N.R.A., l'I.T.C.F. et le Service de la Protection des Végétaux ainsi que les firmes concernées, afin de suivre l'évolution de ces souches résistantes et d'en préciser l'importance .

P 54

LE SEUIL D'INTERVENTION est atteint lorsque 40 à 50 charançons sont capturés dans la semaine qui suit . L'observation des PIQURES DE PONTE sur le bourgeon terminal peut compléter avantageusement les données fournies par le piègeage ; une intervention se justifie si 1 piqûre de ponte par pied est présente en moyenne sur un échantillon de 50 plantes prélevées

SITUATION ACTUELLE - PRECONISATIONS :

La majorité des cultures de colza en Ile de France est actuellement en début de reprise de végétation (stade C1) et au stade entre noeuds visibles (stade C2) .
Les captures, en Seine et Marne et dans le Val d'Oise, de charançons de la tige du colza ont été relativement faibles ; il faut néanmoins rester vigilant et assurer une bonne surveillance des captures par pièges car les conditions météorologiques actuelles sont favorables à la reprise d'activité des charançons .
Aussitôt que le seuil d'intervention sera observé, il sera nécessaire d'envisager un traitement insecticide dans la mesure où le stade sensible de développement végétatif de la culture sera atteint et où l'état du sol permettra la réalisation des traitements dans de bonnes conditions pratiques (sol ressuyé) .
Le traitement par journée ensoleillée peut s'effectuer avec l'un des produits suivants :

MATIERE ACTIVE	DOSE M.A.	PRODUIT COMMERCIAL
oléoparathion	300 g	nombreuses spécialités commerciales
lindane huileux	300 g	" "
endosulfan	400 g	" "
methidathion	300 g	Ultracide 20
phosalone	200 g	Zolone - Azofène
parathion éthyl	300 g	nombreuses spécialités commerciales
parathion méthyl	350 g	" "

Les pyrèthrinoïdes (deltaméthrine, cyperméthrine, fenvalérate) peuvent être également utilisées à la dose conseillée contre les adultes d'altises . Ces produits qui ne sont cependant pas homologués contre les charançons de la tige, sont donc employés sous l'entière responsabilité de l'utilisateur quant à leur efficacité .

AUTRES CULTURES

Rectificatif concernant les indications relatives à la lutte contre les campagnols et les mulots, données sur notre bulletin n° 206 .

Une première erreur malencontreuse nous a fait préconiser le **phosphure de zinc** pour la lutte contre les campagnols et mulots ; or, l'arrêté du 29 octobre 1981 paru au journal officiel du 17 novembre 1981, page 10037 stipule **l'interdiction de la délivrance et de l'emploi de ce produit pour la destruction des ravageurs .**
LE PHOSPHURE DE ZINC EST DONC AUJOURD'HUI INTERDIT D'EMPLOI

Une deuxième erreur de frappe nous a fait omettre que la **bromadiolone** et que le **scilliroside** sont utilisables sur les campagnols terrestres, mais ne sont par contre pas utilisables sur les campagnols des champs et sur les mulots . Il faut souligner que la bromadiolone doit être utilisée contre le campagnol terrestre dans le cadre des groupements de défense contre les ennemis des cultures agréés par les Préfets, selon la règlementation en vigueur, prise par l'arrêté du 12 juillet 1979 .

CEREALES

MALADIE DU PIED : (BLE ET ORGE D'HIVER)

Actuellement, seule une faible partie des céréales ont atteint le stade 5 (épi à 1 cm) : 20 % environ .
Si un radoucissement s'installant durablement, dès la semaine prochaine, la plupart atteindrait ce stade . Il est donc temps de suivre de près l'évolution des maladies du pied et les taux d'infestation . En effet, même si les 2 semaines de froid de février ont abaissé considérablement les risques, le reste de l'hiver 82/83 particulièrement doux a permis de nombreuses contaminations de Piétin verse : il faut donc être vigilant . Cependant, la plupart des parcelles actuellement observées présentent des niveaux d'infestation inférieurs aux seuils, nécessitant des traitements . Donc, dans les jours qui suivent, surveiller l'évolution du stade phénologique et des maladies du pied, **mais pas de traitements précipités !**